



Délibération du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 038-213805377-20230413-26_04_2023-DE



N° 26/04_2023

Le 13 avril 2023,

Le Conseil Municipal de la commune de La Verpillière,

Dûment convoqué le 7 avril 2023,

S'est réuni en session ordinaire, à la Maison Girier à 18h, Place du Docteur Ogier, sous la présidence de Monsieur Patrick MARGIER, Maire.

Étaient présents :

Patrick MARGIER, Patrick MARTI, Isabelle DURET, Michel AMATLLER, Ludovic LEGRAIN, Monique GIRAUD, Marcelle VIVENT, Danielle BERGER, Olivier KLEIN, Phillipe CHATON, Yolaine ELEKA-VIENNE, Cyril LETORT, Geneviève PORTRON, Michelle DUPORT, Laurent MATHE, Carole LASSAUSAIE, Bernadette SANCHEZ, Annie SANCHEZ-BONNET, Pascale SAUTAREL-BIDARD, Guy VASSAL, Sylvain MACLE,

Avaient donné procuration :

Ramazan TASLIBAYIR à Patrick MARGIER

Ali SMAOUI pouvoir à Monique GIRAUD

Armelle GIRERD -CHANEL à Patrick MARTY

Grégory BERTHET à Sylvain MACLE

Hassina BECHAR à Pascale BIDARD

Étaient absents :

Murat SOZERI, Clément BOUSQUET, Samira ACHOURI

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 29

Présents : 21

Absents : 9

Procurations : 5

Votants : 26

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13,

CONSIDÉRANT que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

DÉCIDE de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait à LA VERPILLIÈRE,

Le 13 avril 2023

Le Maire,

Patrick MARGIER

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Margier', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE LA VERPILLIÈRE' around the perimeter and '(Sère)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a sun.